COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère) CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 mars 2021 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-quatre mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MICHON, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 12 Votants: 15 et 14 pour le CA

Présents: M. MICHON Jean-Luc, M. BALDASSO Adolphe, M. BERTHIER

Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald, M. CORMINIER Eric, M. CURT Jean-Pierre, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL

Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, M. MAILHÉ Frédéric

<u>Absents excusés</u>: Mme BEIJBOM Christina, M. FONTE Sylvain, Mme GÜRKE Lise

A donné procuration : Mme BEIJBOM Christina à Mme GIRAUD Murielle

Mme GÜRKE Lise à M. MAILHÉ Frédéric M. FONTE Sylvain à M. CURT Jean-Pierre

Date de convocation du Conseil Municipal: lundi 15 mars 2021

Eric Corminier a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 02 février 2021
 - 1. Réservoir les Alemans contrat de Maîtrise d'œuvre Alpes Etude
 - 2. Raccordement au réseau de distribution d'eau potable à Saint-Honoré Village Convention entre la Commune de Saint-Honoré et le GAEC CURT LOUIS
 - 3. Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique entre la Commune de Saint-Honoré et le Département de l'Isère.
 - 4. Grade d'avancement Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal $1^{i\`{e}re}$ classe à temps complet
 - 5. Transfert de charges relatif à la prise de compétence Alpe du Grand Serre
 - 6. Vote des taxes directes locales 2021;
 - 7. Vote compte de gestion et compte administratif 2020 : budget communal
 - 8. Vote compte de gestion et compte administratif 2020 : budget eau
- Infos diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 02 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SÉANCE

EAU

1 – RÉSERVOIR LES ALEMANS - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

La Commune n'est pas encore propriétaire du terrain. Il y a plusieurs propriétaires et une irrégularité dans le dossier retarde la régularisation. Le conseil municipal rappelle qu'il ne faut pas perdre de temps et qu'elle pourrait perdre la subvention. Délibération en attente de l'acte de vente.

PAS DE VOTE

CONVENTIONS

2 – <u>RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A SAINT-HONORE – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-HONORÉ ET LE GAEC CURT LOUIS</u>

Dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable au hameau de Saint-Honoré Village engagés par la Commune de Saint-Honoré, il est prévu de raccorder la parcelle C0393 appartenant au GAEC CURT LOUIS.

Une convention a été établie entre la Commune de Saint-Honoré et le GAEC CURT LOUIS déterminant le montant de la participation financière pris en charge par le GAEC au titre de ces travaux soit 2 500.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

15 VOIX POUR

CONVENTIONS

3 – <u>SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE – CONVENTION ENTRE</u> LA COMMUNE DE SAINT-HONORÉ ET LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Selon les termes de la Constitution française, les collectivités territoriales sont garantes de l'égal accès de la population à la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente. La bibliothèque municipale est un service public culturel qui contribue à remplir cette obligation sans exclusion.

Afin de poursuivre le développement de la lecture publique sur le territoire isérois, le Département de l'Isère maintient sa collaboration, avec les collectivités gestionnaires d'une bibliothèque municipale, pour le soutien des projets communaux au moyen d'une convention.

La Commune de Saint-Honoré sera ainsi autorisée à solliciter le Département pour un soutien financier et à bénéficier des services de la Médiathèque départementale de l'Isère afin de créer, développer, animer son service de lecture publique.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Département de l'Isère.

15 VOIX POUR

FINANCES

4 – GRADE D'AVANCEMENT – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ière} CLASSE À TEMPS COMPLET

Un agent technique peut prétendre à passer au grade supérieur au titre de l'ancienneté. Il faut créer le nouveau poste à compter du 1er avril, mais la nomination ne sera effective que vers l'été, puis ensuite l'ancien poste sera supprimé.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à compter du 01 avril 2021 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux - catégorie C - accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent (entretien espaces verts, déneigement, entretien voirie, service eau...)

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

15 VOIX POUR

INTERCOMMUNALITÉ

5 – TRANSFERT DE CHARGES RELATIF À LA PRISE DE COMPÉTENCE ALPE DU GRAND SERRE

Suite au transfert de compétence concernant l'Alpe du Grand Serre, la CCM a pris la compétence. Notre contribution était de 1450 euros. Le SIAG est dissous.

Il faut éclaircir la question : les 4 communes du SIAG continueront-elles à verser quelque chose ?

Vu, l'arrêté préfectoral n° 38-2020-11-23-013 en date du 23 novembre 2020, portant transfert de la compétence relative au domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre et dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du domaine de l'Alpe du Grand Serre ;

Vu, la délibération n°88-2020 de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 27 juillet 2020, portant prise de compétence « Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables » ;

Vu, le rapport de la Commission des charges transférées de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 25 février 2021 ;

Considérant que la commune de Saint-Honoré est membre du SIAG,

Monsieur le Maire expose :

À compter du 1^{er} janvier 2021, la CCM a pris la compétence de gestion des remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre et intervient en lieu et place du SIAG.

Le montant des participations des communes membres du SIAG s'élève depuis 2018 jusqu'en 2020, en comptabilisant la contribution solidaire supplémentaire.

Commune	Montant participation annuelle	
La Morte	80 000	
La Mure	1 450	
Lavaldens	1 450	
St Honoré	1 450	
Villard Saint Christophe	1 450	
Total	85 800	

Compte-tenu des coûts des transferts de charges ci-dessus exposés, l'attribution de compensation des communes concernées est ainsi modifiée :

Commune	Attribution compensation avant transfert	Transfert de charges	Nouvelle Attribution de compensation
La Morte	47 468	80 000	-32 352
La Mure	861 771	1 450	860 321
Lavaldens	19 257	1 450	17 807
St Honoré	80 002	1 450	78 552
Villard St Christophe	15 451	1 450	14 001

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- → Adopte le rapport de la commission locale des charges transférées de la Communauté de Communes de la Matheysine, établi au titre du transfert de charges lié à la prise de compétence de l'Alpe du Grand Serre ;
- → Adopte le montant de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Honoré ainsi définie à compter de l'exercice comptable 2021 ;
- → Ampliation de la présente délibération transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine

13 VOIX POUR/02 VOIX CONTRE

FINANCES

6 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Dès l'année 2021, la Commune ne perçoit plus la Taxe d'Habitation. Via la taxe foncière sur les habitations principales, le département va compenser cette perte, cette année le montant sera au moins égal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

<u>Taxe Foncière</u> (Bâti): 23,33 %
<u>Taxe Foncière</u> (Non Bâti): 40,74 %

15 VOIX POUR

FINANCES

7 - VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MME Monique DESMOULINS, Adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. MICHON Jean-Luc, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :
- 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget communal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÈDENT		
Résultats reportés	0.00€	153 837.10 €		
Opérations de l'exercice	650 119.24 €	812 599.62 €		
Totaux	650 119.24 €	966 436.72 €		
Résultat de clôture		316 317.48 €		

INIVERSE CONTRACT				
<u>INVESTISSEMENT</u>				
DÉPENSE OU	RECETTES OU			
DÉFICIT	EXCÈDENT			
48 036.27 €	0.00 €			
198 756.50 €	262 480.64 €			
246 792.77 €	262 480.64 €			
2.0.02	_000.0 . 0			
	15 687.87 €			

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- **DÉPENSES** 134 136.00 €

- **RECETTES**: 6 000.00 €

- 2. **Constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2020 dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

Compte administratif 2020 : 14 VOIX POUR

Compte de gestion 2020 : 15 VOIX POUR

8 - VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	37 898.47 €	0.00€	139 909.76 €
Opérations de l'exercice	63 455.55 €	72 205.43 €	8 534.02 €	28 030.16 €
Totaux	63 455.55 €	110 103.90 €	8 534.02 €	167 939.92 €
Résultat de clôture		46 648.35 €		159 405.90 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

DÉPENSES: 103 000.00 €
RECETTES: 0.00 €

<u>Compte administratif 2020</u>: 14 VOIX POUR

Compte de gestion 2020 : 15 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

DEMANDE DE LA SCEV :

L'Association Sport Culture pour les Enfants du Valmontheys demande à la Commune de Saint-Honoré le prêt de plusieurs salles de l'école maternelle des Chamois pour les vacances de Pâques (durant 15 jours). Un état des lieux sera nécessaire et nous devrons nous assurer du respect de la désinfection imposée par le protocole sanitaire en vigueur. De cette demande découle une réorganisation des missions de ménage faites dans cette école en période de vacances scolaires.

Anne-Marie propose de leur demander de faire le ménage mais demande une seconde personne pour faire l'état des lieux. Les locaux devront être nettoyés efficacement par l'association car le ménage pose problème. Une attestation et un chèque de caution seront demandés afin de s'assurer que le point ménage ne sera pas négligé.

> MODIFICATION SUR LE BUDGET ECOLE

Achat d'une Oreille sonore pour sensibiliser les enfants au bruit : 600 EUROS (300 euros pris sur le budget de chaque école).

> BUS POUR LA PISCINE

Réaffectation d'un transport initialement prévu pour les « Montagn'arts » (événement annulé à cause de l'état d'urgence sanitaire) vers la piscine pour offrir la possibilité aux enfants de finir leur cycle piscine.

> JOURNEE PROPRE

Proposition faite de fournir des tee-shirts à l'effigie de la Commune à l'occasion de la « Journée propre ». Il convient de se renseigner pour le coût, la réalisation et le nombre.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 35

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 08 Avril 2021 à 19 H 30